

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2011**

Présents : M. Jean-Claude EGGER, président  
Mmes Maria CLARET - Magali BARTHASSAT - Anne JAGGI  
Catherine LEHMANN - Paulette DUPRAZ OIHENART  
MM. Albin DELAVY - Jean-Claude DENERVAUD - Andreas FABJAN  
Gérard FONTAINE - André THEVENOZ

Excusé : M. Raoul FLOREZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

M. le président ouvre la séance à 20 h. et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011.
- 2.- Communication des décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) du 22 juin 2011 soumises au droit de veto des Conseils municipaux) à savoir :
  - relative aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches, pour un montant de CHF 5'000.-- à chaque nouvelles places de crèches créées.
  - relative au financement du Réseau informatique inter-administrations genevoises (RIAG) pour un montant de CHF 950'000.--.
  - relative au financement du Service intercommunal d'informatique des communes genevoises (SIACG) pour un montant de CHF 550'000.--.
  - relative à la subvention octroyée à la ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.--.
  - relative au financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--.
  - relative aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de CHF 5'040'000.--.
  - relative au financement de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour un montant de CHF 970'000.--.
  - relative au financement d'une « enveloppe sportive » pour un montant de CHF 500'000.--.
  - relative au financement du Bibliobus pour un montant de CHF 550'000.--.
- 3.- Préavis sur le projet de plan d'extraction No PE 02-2010 – au lieu dit « les Lolliets »- commune de Soral – enquête publique No SCG-14.
- 4.- Sécurisation dans le village.
- 5.- Demande de naturalisation suisse et genevoise (huis clos).
- 6.- Communications de l'exécutif.
- 7.- Divers.

### **1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011**

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2011 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur. Une précision est apportée en ce qui concerne la réparation du cadran solaire, car, entretemps, c'est le secrétaire qui a contacté l'entreprise Comte pour la réparation qui devrait être effectuée dans le courant de septembre 2011.

## **2.- Communications des différentes décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 22 juin 2011**

M. le président communique les différentes décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) du 22 juin 2011 – participation 2012 du Fonds intercommunal (soumises au droit de veto des conseils municipaux – article 60 de la loi sur l'administration des communes (LAC) :

- relative aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches, pour un montant de CHF 5'000.-- à chaque nouvelles places de crèches créées.
- relative au financement du Réseau informatique inter-administrations genevoises (RIAG) pour un montant de CHF 950'000.--.
- relative au financement du Service intercommunal d'informatique des communes genevoises (SIACG) pour un montant de CHF 550'000.--.
- relative à la subvention octroyée à la ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.--.
- relative au financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--.
- relative aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de CHF 5'040'000.-.-.
- relative au financement de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour un montant de CHF 970'000.--.
- relative au financement d'une « enveloppe sportive » pour un montant de CHF 500'000.--.
- relative au financement du Bibliobus pour un montant de CHF 550'000.--.

Ces décisions précitées sont invalidées, si, dans les 45 jours suivants leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux :

de deux tiers au moins des communes ou  
d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

Les Conseils municipaux se prononcent par voie de résolutions.

## **3.- Préavis sur le projet de plan d'extraction No PE 02-2010 – au lieu dit « les Lolliets »- commune de Soral – enquête publique No SCG-14**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet de plan d'extraction de graviers relatif aux parcelles Nos 10305 – 10307 et 10.308 du bureau d'ingénieurs CDS Ingénieurs S.A. du 31 janvier 2011 ;

Vu l'enquête publique SCG-14 du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement du 8 juin 2011 au 9 juillet 2011 publiée dans la Feuille d'Avis Officielle, 4 fois durant ce délai dont la première publication a eu lieu en date du 8 juin 2011 ;

Vu la lettre du service de géologie, sol et déchets du 30 mai 2011 adressée à la commune de Soral l'informant de bien vouloir inscrire ce projet, pour préavis, (délibération du Conseil municipal) à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

Vu les lettres de la commune de Soral adressées au service de géologie et de l'inspecteur des gravières en date des 25 mai 2009 et 18 mai 2011.

Vu la lettre du service de géologie, sol et déchets du 18 juillet 2011 adressée à la commune de Soral l'informant qu'aucune remarque durant l'enquête n'a été faite sur ledit projet.

Sur proposition de M. le Maire

Le Conseil municipal

par 9 voix pour et 1 abstention

#### **DECIDE**

- De préavis favorablement le projet de plan d'extraction de graviers relatif aux parcelles Nos 10.305 – 10.307 et 10.308 du bureau d'ingénieurs CDS Ingénieurs S.A. du 31 janvier 2011 avec les remarques suivantes :
- que toutes les mesures seront prises concernant le trafic lié aux extractions, notamment des interdictions pour les camions et autres véhicules de chantier d'utiliser la route des Loliets, le chemin des Noyers et que toute la circulation se fera à l'intérieur du périmètre d'extraction pour rejoindre la route de Sézegnin ;
- que tout soit mis en œuvre pour limiter les nuisances dues à la poussière (arrosage fréquent en cas de fortes poussières) ;
- que la limite d'extraction soit repoussée d'au moins 15 m. du chemin des Noyers pour obtenir une distance de 25 m. par rapport à l'emplacement de jeux (étant donné que le récepteur bruit No 3 est une école avec une quarantaine d'élèves et que le terrain de jeux se trouve entre le récepteur No 3 et la parcelle No 10.308 ;
- que ces extractions (sans la remise en état, mais avec le remblayage) soient terminés au maximum fin 2013, étant donné que les nuisances apportées aux habitants du village sont fortes, voir très fortes et vu les faibles volumes exportés ou importés ;
- que la commune confirme ne pas accepter des niveaux de remblayage dépassant la hauteur du terrain actuel sauf pour compenser un tassement éventuel.

#### **4.- Sécurisation dans le village**

Lors de la dernière séance avec la Direction générale de la mobilité (DGM) Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. et la commune, il a été discuté du blocage du projet par les quatre stops existants. Le préavis doit être modifié sans tenir compte de ces derniers qui doivent faire l'objet d'une étude sans la lier avec le préavis attendu.

M. Michel Savary, directeur de Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. a contacté la DGM ce jour et nous attendons le préavis prochainement pour commencer les soumissions.

M. André Thévenoz signale qu'un potelet a été cassé – route de Rougemont et est chargé de l'apporter à la mairie.

## **5.- Demande de naturalisation suisse et genevoise**

M. le président, conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des communes, demande le huis clos pour statuer sur une demande de naturalisation suisse et genevoise conformément à l'article 30, lettre X de la loi sur l'administration des communes.

## **6.- Communications de l'exécutif**

### ***Transformation et rénovation d'une habitation – route des Lolliets, 3 – consorts Battiaz***

M. le président présente une requête de transformation et de rénovation d'une habitation, route des Lolliets, 3, propriété des consorts Battiaz notamment par la création d'une chambre et d'une salle de bains qui nécessite deux nouvelles ouvertures sur le parking de la parcelle communale No10.476 propriété de la commune (coté église) et demande l'avis des membres du Conseil municipal. Ce dernier n'émet aucun avis contraire. En conséquence, le préavis favorable sera envoyé au Département des constructions et des technologies de l'information.

### ***Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote 2012***

Conformément à l'application de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, les nominations des présidents et vice-présidents des locaux de vote 2011 seront ratifiées lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 27 septembre prochain.

Les personnes suivantes acceptent d'ores et déjà leur fonction à savoir :

M. Jean-Claude Denervaud, président  
Mme Anne Jaggi, suppléante du président  
M. André Thévenoz, vice-président  
M. Gérard Fontaine, suppléant du vice-président

### ***Compte rendu de la fête des promotions – du 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage et de la fête nationale***

M. Le président donne un compte rendu :

- de la fête des promotions qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, malgré quelques petits problèmes qui pourront être réglés lors de la prochaine organisation. Le nombre de personnes a été évalué à environ 400 personnes. Il remercie l'entreprise Vidonne qui a accepté de confectionner 100 repas supplémentaires au dernier moment, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne organisation de cette fête.
- du 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage qui s'est déroulé par beau temps le week-end des 18 et 19 juin 2011. Une vingtaine de Labeaumoises ont participé à cette commémoration et lors de la soirée du samedi, 180 personnes ont participé au repas dans une ambiance conviviale. Le budget de CHF 20.000.-- a été dépassé d'environ CHF 6.000.--.
- de la fête nationale avec la participation d'environ 650 personnes qui a obtenu un joli succès grâce également au très beau temps. L'amicale des pompiers est remerciée pour sa parfaite organisation.

### ***Piste cyclable bidirectionnelle Lully-Soral***

M. le président informe qu'il a contacté le Département des constructions et de l'information à la suite de l'abattage de tous les arbres du côté des courts de tennis, car selon le plan en mains de la mairie, certains arbres devaient être conservés. Le Département a répondu que le projet définitif et l'autorisation d'abattage datait du 19 juin 2009. La mairie n'a pas reçu ce document !! Des essences forestières seront replantées à la fin des travaux.

Mme Catherine Lehmann soulève la question de la pose d'un goudron "silencieux " près de l'entrée du village qui diminuerait le frottement des pneus et le bruit.

### ***Terrain de pétanque (près des tennis)***

La construction du terrain de pétanque (trois pistes situées près des courts de tennis) réalisée par l'entreprise Patrick Reuse est terminée, à part certains aménagements d'engazonnement. Une barrière de séparation a été posée près du bâtiment des SIG. Le coût des travaux se monte à environ CHF 14.500. L'inauguration est prévue au printemps 2012.

### ***Place de jeux (près des tennis)***

M. le président présente un projet de quatre jeux près des courts de tennis pour un montant d'environ CHF 40.000.--. Plusieurs devis ont été demandés. Certains conseillers sont sceptiques sur l'emplacement. Après discussion nourrie, les membres du Conseil sont invités à réfléchir sur ce projet et à se rendre sur place. M. le président souligne qu'il est contrarié par cette décision qui avait auparavant fait l'objet de discussion sur l'emplacement. Des devis seront également demandés pour les scellements des jeux. Ce point sera discuté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Le projet de l'achat d'une roulotte est toujours d'actualité et sera budgétisé en 2012.

### ***Projet d'agence postale à Soral***

M. le maire et le secrétaire ont reçu en date du 20 juillet 2011 un responsable du développement de réseau de La Poste pour lui faire part d'un projet de construction d'un petit immeuble et la demande d'une agence postale combinée avec un petit commerce. Le responsable, à première vue, n'est pas opposé à cette demande qui devra être argumentée et déposée lorsque les plans de construction seront définitifs.

### ***Compteur routier***

M. le président présente un projet d'achat soit d'un compteur mobile pneumatique pour le prix de 1.450.-- Euros + l'installation, soit d'un compteur mobile radar pour le prix 2.300.-- euros + le coût de l'exploitation d'environ 1.050.-- Euros qui permettrait de calculer le nombre de véhicules qui traversent le village, étant donné que la Direction générale de la mobilité (DGM) effectue ces contrôles environ tous les deux ans.

Après discussion, certains conseillers estiment que l'achat d'un appareil n'est pas nécessaire, vu les contrôles effectués par la DGM. Ce projet est donc abandonné.

M. le président communique des chiffres de l'Etat-major de la Gendarmerie pour les contrôles radars effectués dans la commune, à savoir :

14 avril 2011 – route des Lolliets – chemin des Noyers direction route de Soral  
11 véhicules en infraction sur 99 dont 1 contravention – vitesse la plus élevée 68 km/h.

13 mai 2011 – route des Mangons, 3, direction routes de Rougemont-Lolliets  
16 véhicules en infraction sur 205 – pas de contravention – vitesse la plus élevée 55 km/h.

19 mai 2011 – route des Lolliets – chemin des Noyers direction route de Soral  
17 véhicules en infraction sur 112 dont 3 contraventions – vitesse la plus élevée 75 km /h.

### ***Exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume à chaud de matériaux routier sur la commune de Viry***

M. le président donne connaissance d'une lettre de Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat chargée du département de la sécurité, de la police et de l'environnement adressée à M. le maire de Viry et à M. le commissaire enquêteur, Pierre Guegen, concernant l'arrêté relatif à l'enquête publique a propos d'une demande d'autorisation d'exploiter une installation d'enrobage au bitume de la société Colas Rhône Alpes Auvergne à Viry. Mme Rochat a formulé les observations et demandes suivantes :

- Noté qu'il n'y aura pas d'impact en cas d'accidents – pas d'atteinte à la zone naturelle, ni à La Laire.
- Problèmes éventuels soulevés en cas d'impact de produits chimiques – demande de la liste complète des produits utilisés sur le site.
- Informations supplémentaires sur la méthode de mise en œuvre du système de traitement des odeurs dans le but que le département puisse se déterminer sur les impacts potentiels du projet et de s'assurer de la protection de la population des communes genevoises concernées contre ces odeurs incommodantes.

M. le président souligne qu'une lettre a également été envoyée par la commune à M. le maire de Viry pour lui faire part de nos inquiétudes relatives aux odeurs.

M. Pierre Guegen, commissaire enquêteur de la préfecture de la Haute-Savoie a donné en date du 30 juin un avis favorable à cette demande d'autorisation.

### ***Routes de contournement***

M. le président remet à chaque membre du Conseil, un projet de tracé de deux routes de contournement réalisé par le bureau d'ingénieurs Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. dont le coût de construction s'élèverait à environ CHF 4 millions selon plan annexé au présent procès-verbal.

Les propriétaires des parcelles concernées devront être contactés pour en discuter et ce projet sera communiqué en son temps à la population qui fera l'objet d'une séance d'information.

Une lettre sera adressée à la Direction générale de la mobilité dans le cadre du plan directeur du réseau routier cantonal 2011-2014. Une discussion nourrie sur le sujet s'ensuit – certains membres estiment qu'une augmentation du trafic est à prévoir – d'autres soulèvent

les problèmes de sécurité près de l'école. Plusieurs conseillers estiment que la qualité de vie prime et sont favorables à ce projet.

## **7.- Divers**

### ***Soirée théâtrale***

Mme Maria Claret informe que la pièce théâtrale du 19 août 2011 « Badin et les Boulingrins » jouée par la troupe Théâtralair à l'amphithéâtre de l'école s'est déroulée en présence d'environ 80 personnes et par beau temps. Elle regrette l'absence d'un grand nombre de membres du Conseil.

M. André Thévenoz estime que la commission des loisirs n'a pas été bien informée, alors que cette commission fonctionne bien et souhaite, à l'avenir, plus de concertation.

### ***Déchetterie***

M. André Thévenoz signale des problèmes d'eau à la déchetterie. Le secrétaire répond que M. Gilbert Privet, ingénieur s'occupe du problème avec l'entreprise Rampini qui doit terminer les travaux – il reste un solde d'honoraires à payer. Une nouvelle intervention sera faite auprès des intéressés.

### ***Container pour restaurant***

Mme Catherine Lehmann signale les problèmes des odeurs avec le container des déchets récupérables des restaurants. Les sacs en plastiques doivent être mieux utilisés. Un bouchon sera posé par l'employé communal dans le fond du container pour éviter que le liquide coule. Actuellement, un seul restaurateur l'utilise. Lorsque les problèmes seront réglés, l'autre restaurateur sera contacté. Mme Lehmann suit ce dossier.

### ***Social***

Mme Catherine Lehmann transmet une idée de Mme Rixte Lenz qui propose d'organiser dans un lieu public – salle paroissiale – cuisine scolaire - une fois par semaine, une rencontre autour d'un café-croissant pour les mamans seules et les personnes âgées. A suivre.

### ***Salle communale***

M. Gérard Fontaine demande s'il peut aller de l'avant pour la demande de devis pour la confection et la pose des rideaux dans la salle communale. Une réponse affirmative lui est donnée.

### ***Parcelles agricoles***

M. Jean-Claude Denervaud demande si la desserte – entrée dans les parcelles agricoles jouxtant la piste cyclable – est prévue. M. le président posera la question lors de la prochaine réunion de chantier de la construction de la piste cyclable.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 23 h.05.

Annexe : un projet de plan des routes de contournement du village